

## 2ème appel à projets du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

### Objectifs

Le deuxième appel à projets de cette sixième programmation Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est lancé.

Soumission : 30 octobre 2024  
Durée : Les projets doivent se terminer au plus tard le 31/03/2029.

ATTENTION: Pour ce deuxième appel, toutes les priorités et objectifs spécifiques du programme sont ouverts à **exception de la priorité 5 et l'objectif spécifique 1.1 « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe »**.

Pour l'objectif spécifique 1.3 «Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs », les projets attendus doivent viser spécifiquement le soutien au développement des entreprises et à la formation.

### Conditions d'éligibilité

#### Organisations éligibles:

- des organismes publics et parapublics ;
- des collectivités (locales, régionales,...) ;
- des établissements universitaires et scientifiques, y compris les pôles de compétitivité et organismes de recherche ;
- des organismes de soutien aux entreprises comme les chambres de commerce ;
- les agences de développement, les bureaux de transfert de technologie ;
- des organismes de formation ;
- des structures de la société civile (secteur associatif, organismes à but non lucratif) ;
- des TPE-PME.

#### Zone géographique:

- France : les Départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne ;
- Wallonie : les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg ;
- Flandre : les provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale (uniquement les arrondissements de Gent et d'Oudenaarde).

Au moins 2 organisations d'une part et l'autre de la frontière.

Les projets doivent rencontrer les priorités suivantes:

**Priorité 1** : Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée. (à exception de l'objectif spécifique 1.1)

**Priorité 2** : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique.

**Priorité 3** : Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique.

**Priorité 4** : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire.

### Budget

61,7 millions d'euros.

### Critères de sélection

1. Contribution du projet à la réalisation des objectifs spécifiques définis dans le programme ou l'appel à projets
2. Plus-value transfrontalière
3. Pertinence transfrontalière du partenariat
4. Pertinence de la zone géographique couverte
5. Pertinence du budget par rapport aux résultats attendus
6. Qualité de la traduction en français ou en néerlandais

### Mots-clés

Europe Interreg Projet européen

### Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)